

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.		
Visioconférence	Néant.		
Procuration	Néant.		
Absences	FLAMMANG, conseillère (excusée).		
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12	
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	
	Nombre de procurations données	0	
Référence	CC.2021-12-13 - 10.3		
Point de l'ordre du jour	10.3		
Objet	Modification du prix de vente des repas sur roues.		

Le conseil communal,

Considérant qu'une adaptation de la taxe relative aux repas sur roues est nécessaire, une douzaine d'années après sa dernière fixation ;

Vu la délibération du 18 novembre 2009, approuvée le 8 janvier 2010 (réf. 4.0042 - 7255), portant modification de la taxe relative aux repas sur roues ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De modifier la taxe relative aux repas sur roues comme suit :

Le prix de vente des repas sur roues est augmenté de deux euros (2,00 €) pour être fixé à dix euros (10,00 euros).

Le tableau coordonné des taxes communales est modifié et complété en fonction de la nouvelle disposition ci-dessus.

Repas sur roues

Dénomination	Identifiant	Montant (€)	Unité - Précision
Service « Repas sur roues »	RRSR	10,00	par repas



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 105 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 décembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

